

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Faits marquants

- Plus de 162 000 réfugiés burundais ont obtenu la nationalité tanzanienne. La plupart d'entre eux vivaient dans le pays depuis 1972.
- En dépit du renforcement des aides au retour, moins d'un millier de réfugiés burundais, sur les plus de 37 000 hébergés dans le camp de Mtabila au nord-ouest de la Tanzanie, ont regagné leur pays en 2010. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie avait déclaré le camp officiellement fermé en juin 2009.
- Près de 2 700 réfugiés accueillis en Tanzanie ont été réinstallés en 2010.
- Le HCR et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont conclu un mémorandum d'accord en mars 2010 pour coopérer à la protection des droits des personnes déplacées dans la région.
- Le HCR et l'OIM ont aidé les autorités tanzaniennes à accueillir une conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales. L'objet de cette conférence, qui s'est tenue en septembre 2010, était de définir des méthodes de gestion des mouvements migratoires mixtes davantage orientées sur la protection.

Personnes relevant de la compétence du HCR

| Type de population | Origine | Total | Nb pers. assistées par le HCR | % femmes | % < 18 ans |
|--|---|----------------|-------------------------------|----------|------------|
| Réfugiés | RDC | 60 200 | 60 200 | 52 | 60 |
| | Burundi | 47 400 | 47 400 | 50 | 62 |
| | Somalie | 1 500 | 1 500 | 57 | 65 |
| | Pays divers | 260 | 260 | - | - |
| Demandeurs d'asile | RDC | 1 200 | 1 200 | 51 | 63 |
| | Pays divers | 50 | 50 | 56 | 52 |
| Autres pers. relevant de la compétence du HCR | Anciens réfugiés burundais naturalisés rel. de la compétence du HCR | 162 300 | 162 300 | - | - |
| Total | | 272 910 | 272 910 | | |

| Environnement opérationnel |

Malgré un environnement politique stable, les conditions de sécurité sont demeurées précaires dans la zone de Kigoma, située au nord-ouest du pays. Cette région, qui accueille les deux derniers camps de réfugiés de Tanzanie, a été touchée par l'instabilité qui troublait les pays voisins.

Les politiques restrictives appliquées aux nouveaux arrivants – notamment leur placement en détention et le refus d'accorder l'accès aux procédures d'asile – ont continué à préoccuper le HCR. Certains obstacles, concernant la liberté de circulation et l'accès à l'emploi, maintiennent les réfugiés dans un état de dépendance totale vis-à-vis de l'aide humanitaire. Cependant, le Gouvernement est demeuré déterminé à mettre en œuvre la Stratégie nationale pour le programme d'intégration communautaire, lancée en août 2010 pour accompagner la naturalisation de 162 000 réfugiés burundais.

| Réalisations et impact |

○ Objectifs et cibles prioritaires

En 2010, le HCR avait pour principal objectif d'apporter des solutions durables aux réfugiés accueillis dans des camps ou des zones d'installation par le biais du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place et de la réinstallation. L'Organisation entendait en outre assurer la sécurité des réfugiés dans les camps et garantir des conditions de vie conformes aux normes humanitaires. Le Haut Commissariat a par ailleurs veillé à ce que les communautés d'accueil bénéficient d'une aide au développement après la fermeture des camps et des zones d'installation de réfugiés, et à ce que les politiques et pratiques relatives aux mouvements migratoires mixtes garantissent une protection aux personnes qui en avaient besoin.

Environnement de protection favorable

- Plusieurs activités environnementales ont été entreprises afin de gérer les ressources naturelles à l'intérieur et aux environs des camps, au bénéfice notamment des communautés d'accueil. Près de 400 000 arbrisseaux ont été plantés sur les sites des camps. Environ 68 pour cent des résidents du camp de Nyarugusu utilisent désormais des fourneaux à haut rendement énergétique. La construction d'abris respectueux de l'environnement a également été encouragée. Des briques crues ont été utilisées pour réaliser près de la moitié des structures des abris du camp de Mtabila et 98 pour cent de celles de Nyarugusu.
- Plus de 437 000 jeunes plants ont été distribués dans tous les villages des zones où les nouveaux citoyens tanzaniens ont vécu pendant les quarante dernières années, afin de contribuer à la régénération de l'environnement. En outre, le HCR a formé 136 personnes à la gestion des ressources naturelles.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Afin de garantir l'accès de toutes les personnes qui relèvent de sa compétence, y compris des personnes arrivant au sein de mouvements migratoires mixtes, aux procédures d'asile et à la protection internationale, le HCR s'est employé à renforcer les capacités des institutions publiques compétentes. Plusieurs sessions de formation sur l'enregistrement et l'établissement de profils ont été organisées pour des fonctionnaires des services de police des frontières et de maintien de l'ordre, ce qui leur a permis de reconnaître les personnes ayant besoin d'une protection internationale.
- La procédure de détermination du statut de réfugié est généralement équitable mais le Comité national



Des réfugiés burundais qui s'étaient spontanément installés dans la région de Kigoma (Tanzanie) en 1972 s'inscrivent pour solliciter la nationalité tanzanienne ou une aide au rapatriement librement consenti.

d'admissibilité ne s'est pas réuni en 2010. Quelque 360 personnes ont demandé l'asile en Tanzanie au cours de l'année.

- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrées individuellement dans la base de données proGres. À la fin de l'année, plus de 98 000 personnes avaient été enregistrées dans les camps de Mtabila et Nyarugusu. Bien que les autorités aient distribué des certificats de naissance dans les camps, le HCR a également émis ses propres documents, au profit de plus de 3 800 enfants nouveau-nés.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le traitement de la violence sexuelle et sexiste est demeuré un objectif de protection prioritaire. Toutes les victimes ont reçu un soutien adéquat, notamment une assistance psychosociale, médicale, juridique, sécuritaire et matérielle. Plus de 1 400 réfugiés ont bénéficié des services des bureaux d'aide juridique implantés dans les camps. En outre, des sessions de formation sur les moyens de répondre à la violence sexuelle et sexiste ont été organisées à l'intention de fonctionnaires, du personnel du HCR et de partenaires.
- Plus de 450 entretiens ont été menés pour assurer la détermination de l'intérêt supérieur (DIS) de mineurs non accompagnés et d'enfants séparés au camp de Mtabila ; dans le même temps, plus de 975 sessions de DIS ont été menées à terme au camp de Nyarugusu. Des réunions ont été organisées régulièrement au sein des communautés pour les sensibiliser au problème de la violence sexuelle et ont touché près de 8 700 réfugiés.

Besoins et services essentiels

- Le HCR a exécuté un certain nombre de projets pour améliorer les infrastructures et les équipements éducatifs des régions de Tabora, Rukwa (Katavi) et Mwanza, qui accueilleront un nombre important de Tanzaniens récemment naturalisés.
- Tous les réfugiés ont continué à bénéficier de soins de santé primaire. Le taux de morbidité lié au paludisme est passé de 22,1 pour cent en 2009 à 19,6 pour cent en 2010, suite à diverses activités antipaludiques, comme la distribution générale de 39 000 moustiquaires.
- Quelque 19 500 élèves étaient inscrits dans des écoles primaires au camp de Nyarugusu, et le taux d'assiduité a atteint 99 pour cent. Quelque 8 100 adolescents et jeunes ont suivi un enseignement secondaire et plus de 540 adultes ont reçu une formation professionnelle. Enfin, plus de 110 étudiants réfugiés ont bénéficié du programme de bourses DAFI.
- Quelque 1 200 personnes ayant des besoins particuliers ont reçu des articles non alimentaires, dont des couvertures, des seaux, des vêtements, des savons et des moustiquaires. Au total, 280 bâches en plastique ont été distribuées à des réfugiés transférés du camp de Kanembwa. Plus de 24 000 couvertures et quelque 15 000 seaux ont été distribués aux réfugiés de Nyarugusu et près de 32 000 lots de protections périodiques offerts à des femmes et des jeunes filles. Le HCR a mené des campagnes de prévention du VIH et du sida qui ont

sensibilisé les bénéficiaires à ce problème, et distribué des contraceptifs.

- En ce qui concerne les abris, 400 logements ont été construits pour des réfugiés vulnérables, et l'approvisionnement en eau potable s'est élevé en moyenne à plus de 30 litres par personne et par jour.

Autogestion et participation communautaires

- Grâce à une opération de profilage menée dans les zones d'installation qui accueillent les Tanzaniens récemment naturalisés, le HCR a pu identifier quelque 5 500 personnes ayant des besoins particuliers.
- Des enquêtes et des campagnes d'information massives sur les effets de la violence sexuelle et sexiste ont été entreprises dans les communautés des Tanzaniens récemment naturalisés.
- Plus de 3 600 personnes ont bénéficié d'activités génératrices de revenus, concernant la production vivrière, l'élevage, l'artisanat, la menuiserie et la couture. La vente des produits a rapporté environ 120 000 dollars E.-U., environ 10 pour cent de ces recettes étant allouées au soutien des individus vulnérables hébergés dans les camps.

Solutions durables

- Suite à l'enregistrement de quelque 23 000 réfugiés burundais vivant en Tanzanie depuis 1972, plus de 22 000 d'entre eux ont exprimé le souhait d'être naturalisés, tandis que 250 ont opté pour le rapatriement. Quelque 970 réfugiés burundais sont rentrés dans divers villages de leur pays d'origine à la suite de plusieurs visites de reconnaissance au Burundi et d'information en Tanzanie, ainsi que de campagnes d'information massives. Les candidats au rapatriement ont bénéficié d'une aide au retour renforcée.
- Plus de 840 familles de réfugiés dont la demande de naturalisation avait été rejetée ont bénéficié d'une aide pour faire appel de la décision. En outre, quelque 16 500 enfants nés entre 2007 et 2010 ont été enregistrés et leurs dossiers ont été soumis pour naturalisation aux bureaux de l'immigration.
- Le programme de réinstallation mis en place en Tanzanie a été réduit en 2010. Quelque 2 700 individus ont été réinstallés dans des pays tiers au cours de l'année.

Relations extérieures

- Le HCR a collaboré avec des médias et des donateurs basés en Tanzanie afin de sensibiliser l'opinion à la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des Tanzaniens récemment naturalisés. La coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est a été encore renforcée par la conclusion, en mars 2010, d'un mémorandum d'accord sur la protection des droits des personnes déplacées dans la région.

Logistique et appui aux opérations

- Tous les réfugiés qui ont opté pour le rapatriement librement consenti ont bénéficié d'une aide pour financer leur voyage jusqu'à leur pays d'origine. Les partenaires

d'exécution ont reçu des véhicules, du carburant et des équipements de bureau.

Contraintes

Les élections générales organisées en octobre 2010 ont retardé le transfert des Tanzaniens récemment naturalisés, ainsi que le lancement du programme d'intégration qui leur était destiné. Le placement en détention de demandeurs d'asile, en particulier de ceux qui arrivent au sein de mouvements migratoires mixtes, est demeuré une source de préoccupation. Le manque de structures d'accueil adaptées a entraîné une surpopulation. L'intention avouée du pays de clore le chapitre des réfugiés a représenté une grave contrainte, puisqu'elle a conduit à l'adoption de mesures restrictives en matière d'asile.

Les rapatriements librement consentis en direction du Burundi et de la République démocratique du Congo se sont ralentis, en raison de la situation sécuritaire et politique instable que connaissaient ces deux pays.

Informations financières

Le budget du HCR en Tanzanie s'élevait à près de 42 millions de dollars E.-U. en 2010. Le budget-programme pour les réfugiés a été progressivement réduit au cours des cinq dernières années, en raison de la diminution de la population réfugiée, imputable aux retours au Burundi et à la fermeture des camps. En 2010, le Haut Commissariat a bénéficié d'un solide appui financier pour sa stratégie de solutions globales. Cependant, comme le transfert des Tanzaniens récemment naturalisés a été remis à plus tard, les fonds reçus ont été affectés à d'autres projets de préparation et de renforcement des capacités.

Organisation et mise en œuvre

L'opération dans son ensemble a été gérée par 192 collaborateurs, travaillant dans le bureau national de Dar es Salaam, dans le bureau de liaison d'Arusha, dans trois bureaux de terrain situés à Kigoma, Kasulu et Mpanda. La présence a également été assurée par quatre unités de terrain opérant à Mishamo, Ulyankulu, Isaka et Mwanza, ainsi que par cinq bureaux ouverts à titre temporaire dans les villes de Dar es Salaam, Mtwara, Iringa, Dodoma et Mwanza pour faciliter l'intégration sur place.

Présence du HCR en 2010

| | |
|---------------------|-----|
| □ Nombre de bureaux | 5 |
| □ Effectifs totaux | 192 |
| Internationaux | 27 |
| Nationaux | 134 |
| JEA | 5 |
| VNU | 23 |
| Autres | 3 |

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a mené son action en étroite coordination avec d'autres institutions onusiennes. Au titre de l'initiative « Unis dans l'action », le Haut Commissariat a continué à participer

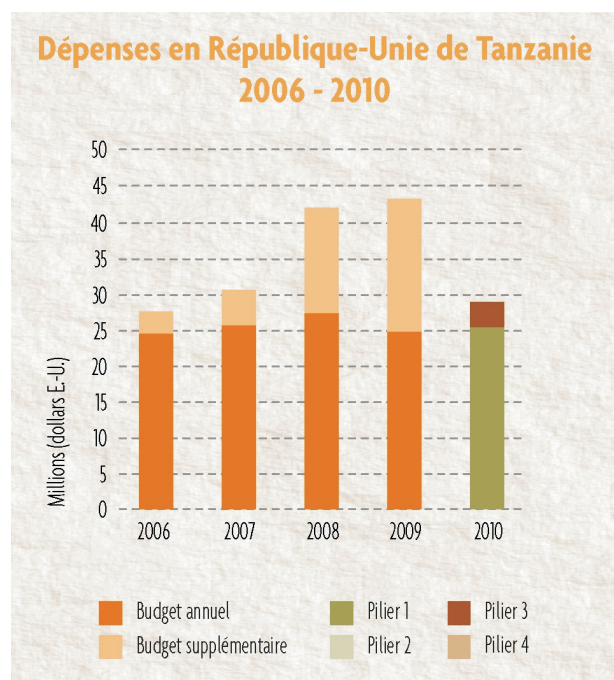
à la mise en œuvre du Programme commun sur la transition de l'aide humanitaire au développement durable.

Le HCR a travaillé avec 10 ONG nationales et internationales et quatre organismes gouvernementaux. Parmi ces derniers, le Département de l'immigration a été un partenaire clé dans le processus de naturalisation.

Évaluation générale

Le HCR a continué d'offrir protection et assistance aux réfugiés en Tanzanie et a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, en dépit des politiques restrictives qui ont été adoptées en matière d'asile. La Stratégie nationale pour le programme d'intégration communautaire a été lancée en cours d'année pour faciliter l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés ; cependant, sa mise en œuvre a été ralentie par les élections et par des retards dans les décisions au sujet des lieux de destination des nouveaux citoyens transférés.

| Partenaires | |
|-------------------------------------|---|
| Partenaires d'exécution | |
| Organismes gouvernementaux : | Administration aéroportuaire de Tanzanie, Cabinet du Premier ministre – Administration régionale et Gouvernement local, ministère de l'Intérieur (Réfugiés et Immigration) |
| ONG : | Care International, Comité international de secours, Centre for Studies of Forced Migration, National Organization for Legal Affairs, Relief and Development Society, Service jésuite des réfugiés, Tanganyika Christian Refugee Services, Tanganyika Water and Environmental Sanitation Agency, Vision mondiale Tanzanie |
| Autres : | Société tanzanienne de la Croix-Rouge, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit |
| Partenaires opérationnels | |
| Organismes gouvernementaux : | Cabinet du Premier ministre – Administration régionale et Gouvernement local |
| ONG : | Right to Play |
| Autres : | FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, Société de la Croix-Rouge espagnole, UNESCO, UNICEF |



Budget, revenus et dépenses en République-Unie de Tanzanie | dollars E.-U.

| | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 3 Projets pour la réintégration | Total |
|---|--|--|-------------------|
| BUDGET FINAL | 33 218 997 | 8 733 000 | 41 951 997 |
| Revenus issus des contributions ¹ | 18 431 736 | 1 000 000 | 19 431 736 |
| Autres fonds disponibles | 6 921 604 | 2 492 194 | 9 413 797 |
| TOTAL DES FONDS DISPONIBLES | 25 353 339 | 3 492 194 | 28 845 533 |
| VENTILATION DES DÉPENSES | | | |
| <i>Environnement de protection favorable</i> | | | |
| Instruments régionaux et internationaux | 6 979 | 0 | 6 979 |
| Cadre juridique national | 72 820 | 0 | 72 820 |
| Cadre administratif national | 565 797 | 0 | 565 797 |
| Politiques de migrations nationales et régionales | 6 979 | 0 | 6 979 |
| Coopération avec les partenaires | 744 350 | 0 | 744 350 |
| Accès au territoire | 16 624 | 0 | 16 624 |
| Non-refoulement | 72 820 | 0 | 72 820 |
| Protection de l'environnement | 561 209 | 0 | 561 209 |
| Gestion renforcée des urgences | 72 820 | 0 | 72 820 |
| Sous-total | 2 120 399 | 0 | 2 120 399 |
| <i>Procédures de protection équitables</i> | | | |
| Conditions d'accueil | 71 022 | 0 | 71 022 |
| Enregistrement et établissement de profils | 516 641 | 0 | 516 641 |
| Accès aux procédures d'asile | 418 883 | 0 | 418 883 |
| Détermination de statut juste et efficace | 377 562 | 0 | 377 562 |
| Regroupement familial | 110 068 | 0 | 110 068 |
| Documents individuels | 71 022 | 0 | 71 022 |
| Sous-total | 1 565 199 | 0 | 1 565 199 |
| <i>Protection contre la violence et l'exploitation</i> | | | |
| Impact sur les communautés hôtes | 258 169 | 0 | 258 169 |
| Application de la loi | 1 068 075 | 0 | 1 068 075 |
| Système de gestion de la sécurité communautaire | 91 328 | 0 | 91 328 |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle | 236 683 | 0 | 236 683 |
| Protection des enfants | 212 122 | 0 | 212 122 |
| Détention non arbitraire | 16 359 | 0 | 16 359 |
| Accès aux solutions juridiques | 223 399 | 0 | 223 399 |
| Sous-total | 2 106 134 | 0 | 2 106 134 |
| <i>Besoins élémentaires et services essentiels</i> | | | |
| Nutrition | 63 335 | 0 | 63 335 |
| Eau | 319 120 | 126 048 | 445 169 |
| Abris et autres infrastructures | 1 277 699 | 1 376 711 | 2 654 410 |
| Articles ménagers et d'hygiène de base | 340 343 | 0 | 340 343 |
| Soins de santé primaire | 310 307 | 107 154 | 417 461 |
| VIH et sida | 102 643 | 0 | 102 643 |
| Éducation | 172 816 | 701 788 | 874 604 |
| Services d'assainissement | 292 043 | 0 | 292 043 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 226 497 | 0 | 226 497 |
| Sous-total | 3 104 803 | 2 311 702 | 5 416 505 |

| | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 3 Projets pour la réintégration | Total |
|--|--|--|-------------------|
| <i>Autogestion et participation communautaires</i> | | | |
| Évaluation participative et mobilisation communautaire | 197 206 | 0 | 197 206 |
| Autogestion de la communauté et représentation équitable | 451 283 | 0 | 451 283 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 248 026 | 0 | 248 026 |
| Sous-total | 896 515 | 0 | 896 515 |
| <i>Solutions durables</i> | | | |
| Stratégie de solutions durables | 959 838 | 0 | 959 838 |
| Retour volontaire | 1 333 334 | 0 | 1 333 334 |
| Réinstallation | 681 058 | 0 | 681 058 |
| Appui à l'intégration sur place | 1 868 553 | 2 634 | 1 871 187 |
| Sous-total | 4 842 783 | 2 634 | 4 845 418 |
| <i>Relations extérieures</i> | | | |
| Relations avec les donateurs | 299 963 | 0 | 299 963 |
| Mobilisation des ressources | 212 010 | 0 | 212 010 |
| Partenariats | 129 351 | 0 | 129 351 |
| Information | 357 693 | 0 | 357 693 |
| Sous-total | 999 017 | 0 | 999 017 |
| <i>Logistique et appui aux opérations</i> | | | |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique | 4 045 921 | 52 740 | 4 098 661 |
| Gestion de programme, coordination et appui | 2 289 394 | 0 | 2 289 394 |
| Sous-total | 6 335 315 | 52 740 | 6 388 055 |
| Versements aux partenaires d'exécution | 3 382 905 | 1 125 117 | 4 508 023 |
| Autres objectifs | 269 | 0 | 269 |
| Total | 25 353 339 | 3 492 194 | 28 845 533 |

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.